

 <p>AGGLO. Étampois Sud-Essonne www.caese.fr</p>	<p>Communauté d'Agglomération de l'Étampois Sud-Essonne Extrait du registre des délibérations du conseil communautaire Conseil Communautaire du 23 juin 2025</p> <p><i>Rapporteur : Monsieur Yves VILLATE</i></p>	<p>CA-DEL-2025- 065</p>
---	---	------------------------------------

Mise à jour des conventions d'occupation et/ou d'usage des points d'apport volontaires enterrés et aériens situés sur la commune d'Étampes

L'an deux-mille-vingt-cinq, le 23 juin, le Conseil communautaire, dûment convoqué, s'est réuni à la Salle des Fêtes de Morigny-Champigny, à 19h00, sous la présidence de Monsieur Johann MITTELHAUSSER.

Nombre de conseillers en exercice : 75.

Conseillers présents physiquement : Mesdames et Messieurs Éric MEYER, Johann MITTELHAUSSER, Frédérique SABOURIN-MICHEL, Dominique VAURY, Patricia AMBROSIO-TADI, Nicolas ANDRÉ, Danielle BENECH, Evelyne THOUEMENT, Dominique LEROUX, Patrice KOPACZ, Marc HERREMAN, Michel MORICHON, Michel ROULAND, Jean-Louis CHANDELLIER, Jérôme DESNOUE, Christian THIERRY, Thierry GUERIN, Camille BINET-DEZERT, Maryline COMMEIGNES, Elizabeth DELAGE, Mostefa GHENAÏM, Marie-Claude GIRARDEAU, Mathieu HILLAIRE, Jean-Michel JOSSO, Patrick JULISSON, Dramane KEÏTA, Joël NOLLEAU, Nathalie PABOUDJIAN, Françoise PYBOT, Virginie TARTARIN, Yvon BOUKAYA, Georges BONTEMPS (suppléant de Daniel CIRET), Alain PERDIGEON, Guy DESMURS, Sylvie VASSET, Alain MARTIN, Laurence BUREAU, Bernard DIONNET, Valérie MAUGARD, Sébastien DERACHE, Pierrick GARNIER, Lélia STADLER, Michaël MÉRIGOT, Evelyne HERON (suppléante de Carole MISSAULT), Fabien BIDAULT, Huguette DENIS, Yves GAUCHER, Christelle DELOISON, Yves VILLATE, Stéphane DEMEULEMEESTER, Jean PERTHUIS (51).

Conseillers absents / excusé(s) : Mesdames et Messieurs, Xavier GUIOMAR, Sana AABIBOU, Franck COENNE, Fouad EL M'KHANTER, Paola LEROY, Kadiatou LY, Maxime MARCELIN, Claude MASURE, Medhi MEJERI, Tarik MEZIANE, Maïram SY, Isabelle TRAN QUOC HUNG, Séverine RAMÉ (13).

Conseillers ayant donné procuration : Mesdames et Messieurs Denis YANNOU (par procuration à Yvon BOUKAYA), Geneviève MENNELET (par procuration à Yvon CHANDELLIER), Franck MARLIN (par procuration à Johann MITTELHAUSSER), Gilbert DALLERAC (par procuration à Isabelle PYBOT), Gérard HEBERT (par procuration à Jean-Michel JOSSO), Emmanuelle ROYERE (par procuration à Virginie TARTARIN), Guy CROSNIER (par procuration à Jean PERTHUIS), Jean-Pierre DUBOIS (par procuration à Guy DESMURS), Angéline DARDENNE (par procuration à Dominique LEROUX), Grégory COURTAS (par procuration à Eric MEYER), Annie LEPAGE (par procuration à Christelle DELOISON) (11).

Secrétaire de séance : Monsieur Michaël MÉRIGOT.

Le Conseil Communautaire, sur le rapport de Monsieur Yves VILLATE,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2212-1, L.2212-2, L.2224-13 à L.2224-17-1 et L.5211-9-2,

VU le Code de l'environnement et notamment ces articles L.541-1 et 541-3

VU la loi n°2020-105 du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire,

VU le Règlement sanitaire départemental de l'Essonne,

VU l'arrêté préfectoral n° 2024-PREF.DRCL/241 du 23 octobre 2024 portant modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de l'Étaminois Sud-Essonne par l'extension d'une compétence en matière de jeunesse et l'actualisation des statuts,

VU le décret n°2016-288 du 10 mars 2016 ayant introduit l'obligation, à l'article R. 2224-27 du CGCT, de porter à la connaissance des administrés les modalités de collecte mentionnées au règlement de collecte par la mise à disposition d'un guide de collecte,

VU l'arrêté du Président de la Communauté d'Agglomération de l'Étaminois Sud-Essonne CA-AR-2025-001 du 28 janvier 2025, Portant sur le règlement de collecte des déchets ménagers et assimilés pour la commune d'Étampes

CONSIDÉRANT que la CAESE exerce la compétence de collecte et de traitement des déchets ménagers et assimilés, qu'elle exerce en direct pour la commune d'Étampes,

CONSIDÉRANT la modification des modalités de collectes instaurées le 1^{er} janvier 2024 dans le cadre du nouveau marché de collecte,

CONSIDÉRANT que la nécessité pour la CAESE de disposer de conventions harmonisées pour l'occupation et l'usage des points d'apport volontaire sur la ville d'Étampes,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ À L'UNANIMITÉ,

APPROUVE les conventions cadres d'occupation et/ou d'usages annexées à la présente délibération.

AUTORISE Monsieur le Président à signer lesdites conventions et leurs annexes déclinées pour chaque propriétaire des parcelles sur lesquelles sont installés des points d'apport volontaires et les avenants et actes y afférents.

DIT que la présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Versailles ou d'un recours gracieux auprès de la CAESE, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra être déférée au tribunal administratif dans un délai de deux mois. Le Tribunal Administratif de Versailles peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible depuis le site internet : www.telerecours.fr.

Le Président de la Communauté d'Agglomération de l'Étaminois Sud-Essonne est chargé d'exécuter la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que susdits et ont signé les membres présents.



Le Président,

Johann MITTELHAUSSER